

## 862 500 \$ POUR L'IMPLANTATION DE TROIS PROGRAMMES DE FORMATION COLLÉGIALE EN OUTAOUAIS

**Gatineau, le 13 février 2017.** — La ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée, accompagnée de ses collègues M. Marc Carrière, député de Chapleau, M<sup>me</sup> Maryse Gaudreault, députée de Hull, M. Alexandre Iracà, député de Papineau, et M. André Fortin, député de Pontiac, a annoncé aujourd'hui, au nom de la ministre de l'Enseignement supérieur, M<sup>me</sup> Hélène David, l'attribution d'une aide financière de 862 500 \$ pour l'implantation de trois programmes de formation collégiale en Outaouais, soit *Technologie de l'architecture*, *Techniques juridiques* et *Technique d'éducation spécialisée*.

### Investissement pour l'implantation de programmes

« Grâce à cet investissement, le Cégep de l'Outaouais et le Collège Héritage pourront augmenter leur offre de formation, ce qui permettra aux jeunes de poursuivre leurs études chez eux, en Outaouais. C'est en assurant un milieu de formation diversifié et enrichissant à la relève que nous dynamiserons notre région », a indiqué la ministre Vallée.

« À titre d'adjoint parlementaire à l'enseignement supérieur et comme député de Chapleau, je suis heureux de constater les résultats et la reconnaissance de nos efforts pour l'éducation supérieure. Ces programmes répondent aux besoins du marché du travail de l'Outaouais et aux demandes formulées par la clientèle étudiante. C'est une solution gagnante pour tous », a déclaré le député Marc Carrière.

« Cette annonce vient bonifier l'offre de programmes de deux institutions collégiales fort dynamiques. Je suis bien heureuse que les étudiants puissent se préparer à la carrière de leur choix grâce à la consolidation des programmes offerts en Outaouais. Nous supportons ainsi le développement de leur passion et de la relève de demain. » à ajouter la députée Maryse Gaudreault.

### Cégep de l'Outaouais

D'une part, le Cégep de l'Outaouais recevra une subvention annuelle maximale de 133 159 \$ pour l'année 2016-2017 et de 220 000 \$ pour les deux années subséquentes, soit 2017-2018 et 2018-2019, pour payer les ressources professionnelles attirées à l'implantation des programmes nouvellement autorisés. De plus, une somme de 152 000 \$ s'ajoute à l'allocation de 219 000 \$ accordée en mai dernier, pour l'acquisition des équipements et l'aménagement des locaux requis pour les programmes d'études *Technologie de l'architecture* au campus Félix-Leclerc et *Techniques juridiques* au campus Gabrielle-Roy.

### Collège Héritage

D'autre part, le Collège Héritage recevra une subvention annuelle maximale de 86 841 \$ pour payer les ressources professionnelles assignées à la mise sur pied du nouveau programme d'études *Technique d'éducation spécialisée*. Une allocation de 50 500 \$ sera également accordée pour l'acquisition d'équipements.

« Notre gouvernement met tout en œuvre pour que les étudiants et les professeurs puissent réaliser les plus grandes choses. Je souhaite beaucoup de succès aux jeunes qui choisiront de poursuivre leurs études dans l'un des trois nouveaux programmes d'études techniques », a pour sa part déclaré le ministre David.

— 30 —

Sources : Thierry Bélair  
Attaché de presse  
de la ministre de l'Enseignement supérieur  
418 266-3255

Isabelle Marier-St-Onge  
Attachée de presse  
de la ministre de la Justice  
et ministre responsable de la région de l'Outaouais  
418 643-4210